



## Conditions générales de vente et de livraison

---

### 1. Conditions générales

Toutes nos ventes et livraisons sont assujetties aux présentes conditions dans la mesure où celles-ci n'ont pas été modifiées ou complétées par une convention écrite.

L'acheteur ne pose en aucun cas des conditions d'achat, même s'il les présente après avoir reçu nos conditions générales de vente et de livraison et que nous n'y faisons pas opposition.

### 2. Offres

Nos offres sont valables pendant 60 jours.

### 3. Prix

Nos prix sont nets (TVA non comprise) à comprendre depuis Fehraltorf et en francs suisses (CHF).

### 4. Paiement

Nos factures sont payables nettes dans les 30 jours, sans déductions. Le client se porte garant du paiement de la marchandise commandée, même si elle est livrée à un tiers sur ses ordres. La prorogation du paiement ou la déduction de pour cent sur la base de prétentions que nous n'aurions pas reconnues, ne sont pas licites.

### 5. Réserve de propriété

Nous maintenons un droit de propriété sur tous les articles livrés jusqu'au règlement complet du montant.

### 6. Résiliation du contrat

L'impossibilité de trouver le matériel nécessaire ou les cas de force majeure, nous habilite à résilier le contrat sans avoir à fournir de dommages et intérêts.

### 7. Délai de livraison

Le délai fixé d'envoi ou de livraison est respecté dans la mesure du possible. Les dépassements de délai n'autorisent pas l'acheteur à résilier le contrat.

### 8. Livraison

La livraison est considérée comme effectuée au moment où la marchandise quitte notre établissement. La marchandise est livrée par poste, sauf accord préalable. L'emballage, le port et les coûts de transport sont à la charge du client et ne sont pas compris dans le prix. Le transport s'effectue au risque du client.

### 9. Tolérance en rapport avec la quantité

Les différences de quantité, conformes aux usages de la profession, ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation. Les autres accords sont réglés par le biais de la confirmation de la commande. La facture comptabilise la quantité effective de marchandise livrée.

### 10. Réclamation pour cause de vices

Le client vérifie la marchandise à la réception. Les réclamations éventuelles se font par écrit, dans les 10 jours.

### 11. Examen de la marchandise

Dans le cadre de son obligation d'agir avec soin et diligence, le client veillera à examiner si la marchandise reçue répond à l'utilisation spécifique qu'il veut en faire. Cet examen concernera le matériau, l'impression, la fabrication, la lisibilité du code, l'efficacité de la colle ou de toute autre matière adhésive.

### 12. Modification, travail supplémentaire, corrections de l'auteur

Les travaux supplémentaires demandés après l'acceptation du contrat seront facturés séparément et en fonction de leur ampleur.

### 13. Garantie et responsabilité

Notre garantie s'entend sur les vices de matériau et les défauts de fabrication. La marchandise entachée de vices est remplacée. Notre responsabilité ne va en aucun cas au-delà de la valeur de la marchandise. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les préjudices indirects et subséquents.

### 14. Tribunal compétent

En cas de différend, notre entreprise mettra tout en oeuvre pour trouver une solution à l'amiable et en entente avec ses clients. En cas de litige, seul le droit suisse est applicable. **Le tribunal compétent est le lieu d'exécution sont Fehraltorf.**